

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 30 avril 2026 à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Quorum : 9

Présents :

M. DEVOY Laurent, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme MENEZO Valérie, M. PESNEL Fabrice, M. PORTHE Guillaume, Mme ROSE Marilyne, Mme SAUZY Angélique, Mme THEVENET Sandra, M. THEVENET Guillaume, Mme VABRE Mylène

Procuration(s) :

M. THEVENARD Philippe donne pouvoir à Mme GONIN Nadine, M. VALENCOT Guillaume donne pouvoir à M. GARNIER Gilles

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. THEVENARD Philippe, M. VALENCOT Guillaume

Secrétaire de séance : M. PESNEL Fabrice

Président de séance : M. GARNIER Gilles

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de rajouter un point à l'ordre du jour : Il s'agit de proposer des noms de personnes pour la commission des impôts directs suite au renouvellement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'addition de ce point à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 01 avril 2026 :

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 01 avril 2026 se prononcent sur son adoption. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2 - Comptes-rendus des structures intercommunales :

Néant

3 - Compte-rendu des décisions du Maire en matière de commande publique :

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Changement éclairage terrain de football	Entreprise BABOLAT	110 400 € TTC
Marché de fauchage et élagage des voies et chemins communaux	Entreprise BARBOLAT Environnement	25 344 TTC €/an

4 - Compte-rendu des décisions du Maire en matière d'urbanisme :

Les membres du conseil municipal sont informés des décisions du Maire prises en matière d'urbanisme entre le 01 avril 2026 et le 30 avril 2026.

5 - Compte-rendu des décisions du Maire prises en matière de droit de préemption urbain :

6 - Vote du CFU 2025 pour le budget principal :

Mme Elise DIENNET, Adjointe aux finances, présente aux conseillers municipaux le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune.

Après que M. Gilles GARNIER, Maire se soit retiré, Mme DIENNET demande aux conseillers s'ils ont des questions sur ces résultats.

A l'issue du débat, Mme Elise DIENNET soumet le CFU 2025 du budget principal à l'approbation des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, arrête les comptes comme suit :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses prévues	1 131 184.18	Dépenses prévues	1 563 686.03
Dépenses réalisées (avec déficit exercice antérieur)	1 063 440.63	Dépenses réalisées	1 661 290.06
Reste à réaliser	11 634.19	Reste à réaliser	0.00
Recettes prévues	1 131 184.18	Recettes prévues	1 563 686.03
Recettes réalisées	1 362 450.77	Recettes réalisées (avec exercice antérieur)	2 456 811.80
Reste à réaliser	59 983.00		0.00
Résultat de clôture de l'exercice	+ 299 010.14		+ 795 521.54
Résultat global	1 094 531.68		

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : 13

Contre :

Abstention : 2

N'ont pas pris part au vote : M. GARNIER Gilles et M. VALENÇOT Guillaume.

7 - Affectation définitive des résultats 2025 du budget principal :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget principal font apparaître les résultats suivants :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses prévues	1 131 184.18	Dépenses prévues	1 563 686.03
Dépenses réalisées (avec déficit exercice antérieur)	1 063 440.63	Dépenses réalisées	1 661 290.06
Reste à réaliser	11 634.19	Reste à réaliser	0.00
Recettes prévues	1 131 184.18	Recettes prévues	1 563 686.03
Recettes réalisées	1 362 450.77	Recettes réalisées (avec exercice antérieur)	2 456 811.80
Reste à réaliser	59 983.00		0.00
Résultat de clôture de l'exercice	+ 299 010.14		+ 795 521.54
Résultat global	1 094 531.68		

Aussi, il est proposé à l'assemblée du Conseil municipal de reprendre les résultats 2025 et de les affecter **de manière définitive**. Le solde du résultat de fonctionnement 2025 au compte 002 de la section de fonctionnement ainsi que les résultats de la section d'investissement (001) au budget primitif 2026 comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que les balances des résultats 2025 suivants :

- un excédent de fonctionnement de	225 525.83
- un excédent reporté de :	567 995.71
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	795 521.54
- un excédent d'investissement de :	299 010.14
- un excédent des restes à réaliser de	48 348.81
Soit un excédent de financement de :	347 358.95

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	795 521.54
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	795 521.54
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	299 010.14

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Vote CFU 2025 budget commerce :

Mme Elise DIENNET, Adjointe aux finances, présente aux conseillers municipaux le Compte Financier Unique du budget Commerces.

Après que M. Gilles GARNIER, Maire se soit retiré, Mme DIENNET demande aux conseillers s'ils ont des questions sur ces résultats.

A l'issue du débat, Mme Elise DIENNET soumet le CFU 2025 du budget commerces à l'approbation des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, arrête les comptes comme suit :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses prévues	80 460.35	Dépenses prévues	73 368.79
Dépenses réalisées (avec report déficit de l'exercice antérieur)	74 030.35	Dépenses réalisées	10 026.58
Reste à réaliser	0.00	Reste à réaliser	0.00
Recettes prévues	80 460.35	Recettes prévues	73 368.79
Recettes réalisées	37 620.35	Recettes réalisées (avec report excédent	76 286.87

		exercice antérieur)	
Résultat de clôture de l'exercice	- 36 410.00		+ 66 260.29
Résultat global	+ 29 850.29		

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour :

Contre : 13

Abstention : 02

N'ont pas pris part au vote : M. GARNIER Gilles et VALENÇOT Guillaume

9 - Affectation des résultats 2025 du budget commerces :

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Les comptes de l'exercice 2025 du budget commerce font apparaître les résultats suivants :

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses prévues	80 460.35	Dépenses prévues	73 368.79
Dépenses réalisées (avec report déficit de l'exercice antérieur)	74 030.35	Dépenses réalisées	10 026.58
Reste à réaliser	0.00	Reste à réaliser	0.00
Recettes prévues	80 460.35	Recettes prévues	73 368.79
Recettes réalisées	37 620.35	Recettes réalisées (avec report excédent exercice antérieur)	76 286.87
Résultat de clôture de l'exercice	- 36 410.00		+ 66 260.29
Résultat global	+ 29 850.29		

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	42 891.15
- un excédent reporté de :	23 369.14
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	66 260.29
- un déficit d'investissement de :	36 410.00
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	36 410.00

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	66 260.29
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	36 410.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	29 850.29
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORT (001) : DEFICIT	36 410.00

Aussi, il est proposé à l'assemblée du Conseil municipal d'affecter de manière définitive les résultats de fonctionnement 2025 au compte 002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2026 ainsi que les résultats de la section d'investissement (001) comme indiqué ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte l'affectation définitive des résultats ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Protection fonctionnelle pour le Maire et un agent communal : contentieux pénal, constitution de partie civile :

Vu le Code Général des Collectivités Locales (CGCT) notamment son article L.2123-35 relatif à la protection fonctionnelle due aux élus locaux victimes d'outrages, de violences, de menaces ou d'injures dans l'exercice de leurs fonctions ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les article L.134-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, notamment son article 433-3 et son article 433-5,

Considérant que le 11 décembre 2025, un administré a proféré des menaces à l'encontre de Monsieur le Maire et de Madame Christelle AFONSO DA COSTA agent de la commune,

Considérant que le même administré a volontairement commis des violences à l'encontre de Monsieur le Maire,

Considérant que l'individu a été identifié et qu'une audience a été convoquée le 18 juin 2026 devant la Chambre des Comparutions immédiates du Tribunal Judiciaire de Bourg en Bresse,

Considérant que la protection fonctionnelle a été accordée à Monsieur le Maire et à Madame Christelle AFONSO DA COSTA agent de la commune,

Considérant qu'il appartient à la commune de solliciter un avocat pour les représenter à l'audience du 18 juin 2026,

Le conseil municipal :

- Décide d'autoriser la constitution de partie civile de la commune de SAVIGNEUX dans cette affaire afin de voir ses différents préjudices réparés,
- Désigne Mme Elise DIENNET pour se constituer partie civile dans le cadre de l'instance pénale engagée et appelée à l'audience du 18 juin 226 devant le Tribunal judiciaire de BOURG EN BRESSE,
- Autorise Mme Elise DIENNET à signer tout contrat de mission avec un avocat afin de représenter Monsieur le Maire et Mme Christelle AFONSO DA COSTA dans l'affaire exposée ci-dessus.

VOTE : majorité

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (Gilles GARNIER et Guillaume VALENÇOT)

11 - Création d'un emploi d'été (poste non permanent) :

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article L332-23 2°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique Territoriale en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de remplacer les agents nommés sur des postes permanents durant les périodes d'absence pour congés annuels,

CONSIDERANT que pendant la période estivale, l'entretien du fleurissement et des espaces verts demandent une présence accrue du personnel d'entretien,

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent, à temps complet ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à compter du 01 juillet 2026 pour une durée d'un mois. (Durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutive).
- **PRECISE** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire.
- **DECIDE** que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 366 et l'IM 367 et rattachée à l'échelle indiciaire des C1 des adjoints techniques.

- **HABILITE** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (*contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois consécutive*).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Désignation des membres du conseil municipal dans les commissions de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée :

Noms des commissions	Président de commission	Noms des conseillers de SAVIGNEUX
Finances et mutualisation	BERTHOMIEU, GENIQUET	E. DIENNET, G. THEVENET
Aménagement/logements/mobilité	FORNES/VALLOS	F. PESNEL, N. GONIN
Économie	DELAMARRE	P.Y GIRARDOT, E. DIENNET
Culture et Patrimoine	DUMOULIN	G. THEVENET, M. ROSE
Eau/assainissement/Environnement/GEMAPI	GARNIER, POMMIER	P. THEVENARD, G. GARNIER
PCAET/Energies	MULLER	L. DEVOY, G. PORTHE
Déchets/Gens du voyage	BAUDOUX	V.MENEZO, P. THEVENARD
Equipements sportifs	AUMONIER	G. VALENÇOT, F. PESNEL
Petite enfance, Social et insertion	DUFFY MENARD	A. SAUZY, N. GONIN
Tourisme	TERACOL	S. THEVENET, M. VABRE

13 - Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le cabinet PURE a réalisé une étude sur la désimperméabilisation de la cour des écoles. Une subvention est possible pour cette étude. Aussi, il faudrait au moins valider la mission AVP pour un montant de 6 048 € TTC. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'aide exceptionnelle pour le Club de football formulée par mail pour un montant de 10 000 €.

Mme Elise DIENNET informe qu'un contractuel sera embauché à la place de Morgan THOMASSO à compter du 29 juin 2026.

Mme Nadine GONIN informe les conseillers que l'amicale de l'Ecole remercie la municipalité pour son aide lors du carnaval.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission voirie se réunira le 23 mai 2026 à 8 h 30.

M. Laurent DEVOY signale que les camions qui réalisent les travaux pour le chantier du Jardins d'Emilie roulent trop vite. Il demande d'étudier la possibilité de mettre un miroir allée Harmonie.

Prochaine réunion du conseil municipal : le vendredi 05 juin, le conseil municipal devra obligatoirement se réunir à cette date pour désigner les délégués municipaux qui voteront pour les élections sénatoriales du **27 septembre 2026**. **La prochaine réunion se fera donc à cette date pour les autres sujets.**

14 - Liste des personnes proposées pour être commissaires la commission communale des impôts directs :

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) une commission

communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.
Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarif ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le Directeur Départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les personnes proposées pour être commissaires doivent :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

TITULAIRES

Nom	Prénom	Date naissance	Adresse	Imposition directe locale
BERNARD	Jean-Paul	05/03/1964	102 chemin de Corcelle SAVIGNEUX	TF
VALENÇOT	Gérard	29/09/1948	271 chemin du Pilon SAVIGNEUX	TF
MOYNE	Bernadette	10/04/1959	11 chemin des Breilles SAVIGNEUX	TF
MONTRADE	Alain	01/11/1952	3 Allée du champs cerisier SAVIGNEUX	TF
BERNARD épouse ROUX	Christine	26/11/1965	150 Chemin du Pilon SAVIGNEUX	TF
SOLER épouse CHENE	Catherine	17/05/1966	537 chemin des communaux SAVIGNEUX	TF
MENEZO	Jean	07/07/1957	294, chemin du Haut de Fontaine SAVIGNEUX	TF
SAUZY	Michael	28/02/1981	61, impasse du Chevalier	TF

			SAVIGNEUX	
ALVAREZ	Eric	25/01/1962	14, rue du chenevier SAVIGNEUX	TF
COINTY	Daniel	02/04/1956	136, chemin de Juis SAVIGNEUX	TF
PLAGNARD	Jean-Louis	10/07/1955	2 Allée des jardins de Clément SAVIGNEUX	TF

SUPPLEANTS

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Imposition directe locale
DESBATS	Roger	06/04/1951	67 rue de l'Eglise SAVIGNEUX	TF
THORAVAl	Régis	04/06/1972	16 Allée du Clos de Louise SAVIGNEUX	TF
GONIN	Nadine	25/08/1976	628 chemin de Champ Marguerite SAVIGNEUX	TF
BREVET	Jean-Pierre	03/05/1963	232 chemin de Basse Chaves SAVIGNEUX	TF
PESNEL	Françoise	25/06/1968	3 rue du Chenevier SAVIGNEUX	TF
LESCURE	Jean-Michaël	06/05/1971	11 Allée du clos Simon SAVIGNEUX	TF
BRET	Florian	22/11/1989	41 Allée du clos Simon SAVIGNEUX	TF
BLADANET	Denis	27/06/1988	11 impasse des artisans SAVIGNEUX	TF
OVISTE	Marie Claude	10/07/1947	107 chemin de la place SAVIGNEUX	TF
CHAUME	Franck	27/03/1971	4 impasse des pompiers SAVIGNEUX	TF
MEUNIER	Maurice	15/09/1950	451 route de Villeneuve SAVIGNEUX	TF
GIRARDOT	Pierre-Yves	01/03/1977	12, rue du Chenevier SAVIGNEUX	
ROSE	Marilyne	01/05/1983	292. chemin du Haut de Fontaine SAVIGNEUX	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,

Commune de Savigneux

